

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2024/0004).

Le terrain concerné est situé rue Alfred Haulotte 15 à 1342 Ottignies-Louvain-La-Neuve, et cadastré 03 A 321 K.

Le projet consiste en la démolition d'annexes + la transformation de l'habitation existante et de son extension, et doit être soumise aux mesures de publicité conformément à l'article D.IV.40 al.3 du CoDT :

1) En application de l'article R.IV.40-2§1er 2° du CoDT, à savoir «2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions».

2) Du fait que le projet implique les écarts suivants au RCU devenu GCU (aire 1.52) :

- Profondeur de bâtisse de 25,56 mètres (autorisé 17 mètres),
- Profondeur du volume principal de 13,32 mètres (autorisé 12 mètres),
- Profondeur du volume secondaire de 8,54 mètres (autorisé : maximum 7 mètres),
- Implantation d'un volume secondaire présentant un recul latéral de 2 mètres (autorisé : 3 mètres),
- Implantation d'un volume secondaire présentant un recul arrière inférieur à sa hauteur sous gouttière, à savoir recul de 2 mètres alors que hauteur de 3,92 mètres,
- Volume secondaire présentant une profondeur de 8,70 mètres (autorisé maximum 7 mètres),
- Différence de hauteur sous corniche entre le volume principal et le volume secondaire de moins de 20% (corniche du volume secondaire à 5,04 mètres au lieu de 4,92 maximum requis).

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12H30 à 18H45 – du mardi au vendredi de 8H30 à 12H15 et les samedis de 9H à 11H30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be.

Du 29/04/2024 au 13/05/2024

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/04/2024 au 13/05/2024 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 22/04/2024.